



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1009

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention passée entre la Ville de Lyon et la SAS Hôtel-Dieu Lyon Presqu'île concernant la découverte d'enduits peints

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1009 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PASSEE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA SAS HOTEL-DIEU LYON PRESQU'ILE CONCERNANT LA DECOUVERTE D'ENDUITS PEINTS □ □ (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La SAS Hôtel-Dieu Lyon-Presqu'île réalise la reconversion de l'ancien Hôtel-Dieu de Lyon, site classé Monument historique emblématique du paysage urbain lyonnais. Ce tènement est situé dans un secteur où les résultats déjà acquis par diverses opérations archéologiques antérieures attestent l'existence d'une occupation humaine qui avait justifiée, en 2011, la réalisation d'un diagnostic sur ce secteur du site, prescrit par le Service Régional de l'Archéologie (SRA, Direction Régionale des Affaires Culturelles).

La SAS Hôtel-Dieu Lyon-Presqu'île a choisi le Service archéologique de la Ville de Lyon comme opérateur archéologique pour réaliser cette fouille en 2012. La convention formalisant les conditions de réalisation de cette fouille a été soumise au Conseil municipal du 2 juillet 2012 par délibération n° 2012/4654.

L'intervention du service archéologique sur ce site a débuté en août 2012. Elle a permis de mettre au jour un habitat du I^{er} siècle ap. J.-C., abandonné au III^e siècle, deux sépultures du Haut Moyen Âge, ainsi que les abondants vestiges (murs, caves voûtées, dallages de galets...) des immeubles d'époque moderne de la rue Bourgchanin, détruits en 1843.

Elle a livré, par ailleurs, un remarquable lot d'enduits peints de la fin du I^{er} - début du II^e siècles, regroupant quelque 10 800 fragments appartenant à trois ensembles décoratifs volontairement arrachés aux murs d'une riche *domus* (maison urbaine) antique.

La SAS Hôtel-Dieu Lyon-Presqu'île a choisi de confier au Service archéologique de la Ville de Lyon la réalisation de l'étude de ce matériel remarquable, dont les conditions de mise en œuvre sont formalisées dans le présent avenant, en application des dispositions de l'article 6 du contrat de fouille précédemment signé entre l'aménageur et la Ville de Lyon.

Il résulte de la conduite de cette étude spécifique une recette de 26 316,00 € TTC.

Compte tenu de l'intérêt scientifique de la conduite d'une étude spécifique aux enduits peints découverts sur le site de l'Hôtel Dieu et de la logique de son suivi par le SAVL, opérateur des fouilles, je vous propose d'approuver ledit avenant.

Vu la délibération n° 2012/4654 du 2 juillet 2012 ;

Vu ledit contrat et son avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. L'avenant n° 1 au contrat susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la SAS Hôtel-Dieu Lyon-Presqu'île, pour la réalisation de la fouille archéologique sur le terrain de l'ancien Hôtel-Dieu (Lyon 2^e – cour de la chaufferie) est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes découlant de l'exécution de ce contrat prévues par l'article L 524-9 du Code du Patrimoine (Livre V, titre II) et l'article 40 du décret 2004-490 seront imputées sur la ligne 66318 - opération nature RFFHDSA - opération FHDSA - programme OPARCHEOSA, budget 2015.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN